

DEMANDE D'ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Selon articles 9 et 10 du Règlement de Voirie (une demande par rue)



**Demande à retourner 10 jours ouvrés avant la date de validité de l'arrêté de circulation
Les chantiers avec déviations pourront nécessiter un délai d'instruction plus important**

DEMANDEUR	Nom :	e-mail :
		Tél. :

SITUATION DES TRAVAUX	Rue :	N° accord technique
	Entre rue :	et rue

NATURE DES TRAVAUX	_____

Propositions de modification temporaire de la circulation

RAPPEL : il appartient au demandeur de réaliser l'étude de l'organisation du chantier et des mesures de circulation.

Entreprise	Nom :	Tél. :
	Adresse :	e-mail :

Période souhaitée	Du :	au :
-------------------	------	------

Mesures :

- Stationnement Interdit Gênant sur.....côté (s).....(Article 417-10 du code de la route)
- Circulation restreinte sur..... couloir (s)
 - Dans le sens
 - Dans les deux sens
 - Alternée par feux Alternée par dispositif B15/C18
 - Alternée manuellement (par piquets K10)
 - Emprise devant rester disponible pour la circulation.....
- Rue barrée, circulation interdite, sauf accès des riverains et chantier.....
- Déviation par les rues (plan des déviations à joindre) :
.....
.....
- Aménagement d'un cheminement piéton (minimum 1 m) sur
- Suppression de la voie bus ou d'un arrêt bus (contact soléa impératif)
- Suppression de la piste cyclable. Le cas échéant les cyclistes intègrent la circulation générale
- Vitesse limitée àkm/h, au droit du chantier

Autre (s) proposition (s)

.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre :

1 plan des travaux

1 plan des propositions de déviation en cas de rue barrée

Date :

Signature du demandeur :



Le document dûment complété est à faire parvenir à :

Mairie de Mulhouse - Pôle Voirie et Conception Urbaine
2 rue Pierre et Marie Curie – BP 10020 – 68948 Mulhouse cedex 9

Bureaux : 34 rue Lefebvre

☎ 03.89.32.58.90

Fax : 03.89.32.69.45

Mail : service.voirie@mulhouse-alsace.fr